



COMMUNIQUÉ DU MINISTRE DE LA SANTÉ

Il est porté à la connaissance de toute personne de nationalité béninoise ou étrangère, en provenance d'un pays touché par l'épidémie de l'infection au coronavirus COVID-19 et arrivée au Bénin par voie aérienne, maritime, fluviale ou terrestre, que les mesures ci-après sont prescrites :

1. Se faire identifier dès l'entrée sur le territoire national, pour sa propre sécurité sanitaire, en appelant l'un des numéros suivants : 95 36 11 07 / 51 02 00 00 / 51 04 00 00.
2. Se mettre immédiatement en auto-isolément (domicile, hôtel, Guest house, etc.) **sans aucun contact** pendant 14 jours.
3. En cas de fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires dans les 14 jours suivant votre retour d'un pays touché par l'épidémie :
 - Appeler le SAMU au 95 36 11 02 ou le 95 36 11 04.
 - Ne pas se rendre dans une structure de santé, ni dans une pharmacie, ni chez votre médecin traitant, ni dans toute autre structure de prise en charge afin de limiter la propagation du virus.
 - Éviter tout contact physique afin d'empêcher une quelconque contamination.
 - Mettre une bavette (cache-nez) et se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon.
 - Appeler simplement les numéros indiqués et il vous sera porté assistance.



Benjamin I. B. HOUNKPATIN
Ministre de la Santé